



Pôle PROTECTION DE L'ENFANCE

Education, Soutien et Protection des Mineurs

Services de protection de l'enfance

8 Boulevard du Commandant Charcot CS 80106
17443 AYTRE Cedex
Tél : 05.46.27.66.10

Prévention Spécialisée

Accompagnement Individuel Renforcé

Aide Educative à Domicile

Maison d'Enfants à Caractère Social « Jean Eudes »

Placement Familial Spécialisé Enfants « Jean Eudes »



➔ **Public accueilli et accompagné :**
Mineurs âgés de 11 à 18 ans et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, confrontés à des difficultés sociales et familiales, et pouvant présenter des troubles du comportement et/ou psychologiques

Missions :

- **Protéger, accompagner et soutenir** les adolescents et les familles dans leur développement personnel,
- Offrir **des accueils diversifiés (collectifs, individuels)**,
- Proposer un **accueil éducatif et de soins**,
- Développer **l'autonomie et le sens des responsabilités, favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale**,
- Prévention de la **délinquance, médiation et cohésion sociale** :
 - **Prévention spécialisée** inscrite au cœur des quartiers qui va à la rencontre des jeunes en errance, en rupture afin de prévenir des situations de marginalisation et de délinquance,
 - **Accompagnement individuel renforcé** des jeunes dans les différents domaines de leur vie sociale (santé, emploi, scolarité, loisirs...),
 - **Action Educative A Domicile** qui favorise le maintien et la protection du jeune dans sa famille, l'accompagnement et le soutien de la fonction parentale et l'amélioration des conditions de vie au sein de la famille.

➔ **Public accueilli et accompagné :**
Enfants et jeunes majeurs, âgés de 6 à 18 ans et jeunes majeurs (21 ans), victimes de maltraitances physiques et/ou psychiques entraînant des troubles relationnels et/ou comportementaux

Missions :

- **Organiser la prise en charge éducative et thérapeutique individualisée** et spécifique des jeunes en situation de handicap,
- **Aider, soutenir les assistants familiaux** dans leurs missions d'accueil, d'éducation et d'accompagnement, et participer aux liens de fonctionnement et de régulation entre les assistants familiaux, les établissements et les services sociaux.